



Dette bancaire après fermeture d'un compte.

Par **centaure331**, le **02/05/2016 à 13:41**

Bonjour,

En 2007, j'ai clôturé un compte bancaire en laissant une dette de 375 € correspondant à des frais de découvert s'étant multipliés. Aujourd'hui, soit 9 ans plus tard, une société de recouvrement de créances me demande de régulariser la situation en s'adressant à moi par simples courriers, mails ou SMS. Les questions que je me pose sont les suivantes : pourquoi avoir attendu autant de temps avant de d'intervenir ? N'y a t'il pas prescription ? Quels recours juridiques puis-je obtenir ?

Par avance merci pour vos réponses,

Cordialement,

Armand.

Par **chaber**, le **02/05/2016 à 15:38**

BONJOUR

demander en LRAR le titre exécutoire sans vous engager

normalement la créance est forclosée